



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 007-280712001-20241220-2024_75-DE



DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-75

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzière (en visio)
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visio).

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours,
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours,
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources.
Elève colonel Christophe Brusson, observateur.

Etait excusée :

Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas.

Objet : Accords-cadres à bons de commande d'acquisition de matériels roulants 2024 pour le SDIS de l'Ardèche (châssis et équipement) dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement 2022/2025 (exercice 2025) - Autorisation de signature des accords-cadres n° 2024TE029

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu la délibération n° 2022-18 du 30 mars 2022 le plan pluriannuel d'équipement 2022/2024, plan prolongé jusqu'en 2025 par délibération n° 2023-39 du 26 mai 2023,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Considérant que parmi les achats prévus en 2024, il a été validé l'acquisition et l'équipement des véhicules suivants :

- 6 Véhicules Tout Usage (VTU)
- 1 Camion-Citerne Feux de Forêt Léger (CCFL)
- 1 Véhicule Feux Tactiques (VFT)

Considérant que la consultation était divisée en 3 lots définis ci-après et traités par accords-cadres séparés.

Lot	Intitulé	Quantité	(non contractuel)
1	Véhicule Tout Usage (VTU) => Châssis et équipement	6	240 000 € HT
2	Camion-Citerne Feux de Forêt Léger (CCFL) => Châssis et équipement	1	75 000 € HT
3	Véhicule Feux Tactiques (VFT) => Châssis et équipement	1	62 500 € HT

Considérant que les accords-cadres à bons de commande seront conclus à compter de leur date de notification pour une durée de 20 mois sous réserve de la réception sans réserve des véhicules équipés au SDIS de l'Ardèche.

Considérant que les délais de livraison des véhicules équipés ont été proposés par les candidats dans les CCTP. Ils courent à compter de la réception d'un bon de commande.

Considérant les critères d'analyse et leur pondération définis dans le règlement de consultation comme suit :

- 1) **Valeur technique** : Pondération 40 % - Note de 0 à 40 points
Appréciation de la qualité de la motorisation et des performances, y compris environnementales pour la partie châssis et de la qualité des aménagements, des accessoires et des matériaux employés pour les équipements et la carrosserie.
Cette appréciation prend en compte la qualité du mémoire technique fourni.
- 2) **Prix d'acquisition (hors carte grise)** : pondération 40 % - Note de 0 à 40 points
La note maximale sera attribuée au candidat ayant proposé le prix le plus bas.
Les notes seront dégressives en fonction du rapport [note maximale x (offre HT la plus basse / offre HT du candidat)]
- 3) **Garanties et service après-vente** : pondération 10 % - Note de 0 à 10 points
 - Sous-critère 1 : Garanties – Note de 0 à 5 points
 - Sous-critère 2 : Service après-vente – Note de 0 à 5 points
- 4) **Délai de livraison** : pondération 10 % - Note de 0 à 10 points
La note maximale sera attribuée au candidat ayant proposé le délai de livraison le plus court.
Les notes seront dégressives en fonction du rapport [note maximale x (délai le plus court / délai proposé par le candidat)]

Considérant la liste des candidats ci-après et le rapport d'analyse technique et financière des offres :

N° pli	Société	Lots
1	SAVVIC AUTO M. Nassim Touati Rue Antoine Becquerel 11100 Narbonne Mail : entreprise.perpignan@groupe-maurin.com	3
2	VVO M. Régis Mascles 19 chemin du Midi 84300 Cavaillon Mail : imane.nissif@sasgrm.fr	1
3	TRUCKS SOLUTIONS MONTELIMAR / AUBENAS Mme Nathalie Kaire ZA du Meyrol BP 31 26200 Montélimar Mail : nkaire@trucks-solutions.fr	1

4	SAVAL (Ford) / FORD TINLAND PRIVAS – Group M. Isa Dogrul ZAC Briffaut / 1361 route de Chomérac Rue Maurice René Simonet 26000 Valence / 07000 Privas Mail : isa.dogul@groupe-grim.com	3
5	ARNO RENAULT VALENCE M. Georges De Castro 5 rue Maurice René Simonet 26000 Valence Mail : g.decastro@autobernard.com	1
6	SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES M. Thibaut Lalauze ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas Mail : thibaut.lalauze@groupejean.fr	1

Absence d'offre déposée sur le lot 2 – « camion-citerne feux de forêt léger (CCFL).

Considérant que la commission d'appel d'Offres a :

- retenu le classement du service techniques et bâtiments du SDIS 07 ;
- pris acte de l'infructuosité du lot n° 2 – Camion-citerne feux de forêt léger (CCFL), en l'absence d'offre ;
- attribué les accords-cadres d'acquisition de matériels roulants pour le SDIS07 (châssis et équipement) dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement 2022-2025, aux soumissionnaires suivants, sous réserve qu'ils justifient, dans un délai maximal de 10 jours calendaires, ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner ;
- classé les autres offres conformément au tableau d'analyse présenté.

➤ **Lot n° 1 – Véhicule Tout Usage (VTU) – Quantité : 6**

✓ Montant estimatif (hors carte grise) : 240 000 € HT

Société	SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas		
	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Montant de l'offre			
VTU (châssis et équipement) => Master L2H2 DCI 130 CH – Finition ADVANCE cabine approfondie	44 218.00 € HT 53 061.60 € TTC	6	265 308.00 € HT 318 369.60 € TTC
Frais de carte grise	348.76 € TTC	6	2 092.56 € TTC
Coût global (avec la carte grise) :			267 400.56 € HT 320 462.16 € TTC
Délai de livraison :	40 semaines Période de neutralisation pour congés : - du 02/08/2025 au 31/08/2025		

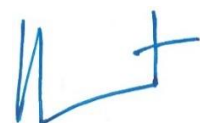
➤ **Lot n° 3 – Véhicule Feux Tactiques (VFT) – Quantité : 1**

✓ Montant estimatif (hors carte grise) : 62 500 € HT

Montant de l'offre	SAVAL (Ford) / FORD TINLAND PRIVAS Groupe GRIM Rue Maurice René Simonet / 1361 route de Chomérac 26000 Valence / 07000 Privas		
	Coût unitaire En euros HT	Quantité maxi	Coût total En euros TTC
VTU (châssis et équipement) => Ford Ranger super cabine 2.0 – Ecoblue 170 CH – S&S 4x4 4 places	90 434.20 € HT	1	108 521.04 € TTC
Prestations dont carte grise	655.43 € HT	1	716.76 € TTC
Coût global (avec la carte grise) :			91 089.63 € HT 109 237.80 € TTC
Délai de livraison :	12 mois		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le président à signer les accords-cadres à bons de commande n° 2024TE029 d'acquisition de matériels roulants 2024 pour le SDIS de l'Ardèche (châssis et équipement) dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement 2022/2025 (exercice 2025), lancés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, avec les soumissionnaires mentionnés ci-dessus, sous réserve qu'ils justifient, dans un délai maximal de 10 jours calendaires, ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner ;
- **PREND** acte de l'infructuosité du lot n° 2 – Camion-citerne feux de forêt léger (CCFL), en l'absence d'offres.

Le président
du conseil d'administration


Pierre Maisonnat